

COMITÉ PERMANENT DES COMPTES PUBLICS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Rapport 54 (42e législature, 1re session), Rapport 5, Les écarts socio-économiques dans les réserves des Premières Nations — Services aux Autochtones Canada, des Rapports du printemps 2018 du vérificateur général du Canada

Services aux Autochtones Canada Rapport d'activité sur les écarts socio-économiques (Recommandation 1,3)

Rapport sur les écarts socio-économiques

En plus du travail sur le Cadre national axé sur les résultats, le Ministère présente chaque année au Parlement des rapports sur les écarts socio-économiques. La *Loi sur le ministère des Services aux Autochtones*, qui est entrée en vigueur le 15 juillet 2019, a officiellement créé le ministère des Services aux Autochtones Canada et son mandat visant à améliorer l'accès à des services de haute qualité pour les Premières Nations, les Inuits et la Nation métisse. L'article 15 de la Loi énonce le mandat du ministère, qui est de faire rapport annuellement au Parlement faisant état « a) des écarts au plan socio-économique entre les personnes issues des Premières Nations, les Inuits, les Métis et les autres Canadiens et des mesures prises par le ministère pour les réduire; et b) des progrès réalisés en vue du transfert de responsabilités ministérielles [aux gouvernements et organisations des Premières Nations, des Inuits et des Métis] ».

Deux rapports annuels au Parlement ont maintenant été présentés. Les membres du Comité peuvent accéder aux rapports à l'adresse suivante :

<https://www.sac-isc.gc.ca/eng/1575132098314/1575132118001>

<https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1575132098314/1575132118001>

Le premier rapport, publié en 2020, donne un aperçu général des écarts socio-économiques entre les Premières Nations, les Inuits et les Métis et la population non autochtone au Canada, couvrant un large éventail de dimensions sociales, économiques et sanitaires, du revenu à l'éducation en passant par l'espérance de vie et l'utilisation des langues. Il met en évidence non seulement les écarts qui existent aujourd'hui, mais aussi la manière dont ces écarts ont évolué au fil du temps. Le rapport fournit des données de base sur les écarts socio-économiques, en s'appuyant principalement sur les données du Recensement de 2016.

Le rapport décrit également les mesures prises par le Ministère au cours des cinq dernières années pour combler des écarts socio-économiques précis, ainsi que la façon dont le Ministère collabore avec ses partenaires autochtones pour faire avancer le processus complexe de transfert du contrôle des services aux peuples autochtones, au moyen d'ententes sectorielles régionales dans des domaines comme l'éducation et la santé, la création d'institutions dirigées par des Autochtones et d'initiatives législatives,

comme le projet de loi C-92, *Loi concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis*.

Le deuxième rapport, publié en 2021, s'appuie sur notre compréhension des écarts socio-économiques. Il met l'accent sur les mesures prises par le Ministère pour combler les écarts grâce à des services de qualité et à des ressources accrues et, en particulier, il fournit un examen statistique des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les communautés autochtones sur les plans de la santé physique et mentale, de l'économie, de l'éducation, de la sécurité et de la société.

Enfin, le deuxième rapport traite des écarts dans la collecte et la disponibilité des données sur les Autochtones. Il reconnaît les écarts en matière de données et leur incidence sur la capacité à suivre les progrès accomplis, décrit les mesures à prendre pour combler ces écarts à court et à long terme et présente plusieurs initiatives élaborées conjointement pour faire progresser la capacité en matière de données sur les Autochtones. De plus, le budget de 2021 a alloué 73,5 millions de dollars sur trois ans pour que se poursuive le travail d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie de gouvernance des données des Premières Nations, ainsi que 8 millions de dollars sur trois ans pour que soient soutenues les stratégies de données sur les Inuits et la Nation métisse.

Ces rapports répondent à la demande concernant les données de référence et les rapports annuels sur les écarts socio-économiques. En effet, grâce à ces rapports, le Ministère se réjouit de présenter des mises à jour annuelles au Parlement qui permettront aux parlementaires de suivre les progrès réalisés dans la réduction des écarts socio-économiques, en particulier lorsque les données du recensement de 2021 seront disponibles et que le gouvernement établira de nouvelles mesures pour améliorer la qualité des données sur les Autochtones.